

1.1.	La sécurité, la propreté et le cadre de vie	Détails des actions menées	Pilote(s)	Partenaire(s)	Moyens humains et financiers
1.1.1	Poursuivre l' identification , en concertation avec les habitants, la police et les commerçants, des lieux jugés insécurisants et les réaménager , en collaboration avec le service de cohésion sociale.	Poursuite des procédures en cours - actions ciblées selon les retours du terrain.	AG	PCS	
1.1.2	Mettre en place un dispositif intermédiaire entre la commune et la population et qui signalent, aux services communaux compétents (ou à la police), les problèmes auxquels ils sont confrontés, pour améliorer le bien-vivre de tous les quartiers .	Organisation de réunions hebdomadaires avec la police pour identifier les zones problématiques - Mise en place de PLP ou autre dispositif si nécessaire	AG	POLICE, PCS	
1.1.3	Promouvoir et développer les collaborations avec la zone de police pour la prévention des délits : passages de patrouilles lors des absences prolongées de citoyens (vacances, etc.) et conseils en techno-prévention. Faire appel au commissariat mobile ou aux caméras mobiles en cas d'évènements.	Les actions du PST relatives à la police ont été transmises à la Zone de Police Ouest Brabant Wallon. Organisation de réunions hebdomadaires avec la police - Développer le recours aux caméras mobiles. Faire la promotion de l'action "La Police veille".	POLICE	AG	
1.1.4	Poursuivre la protection des écoliers par l'aménagement des abords d'écoles , la mise en place de rues scolaires (où c'est possible) ainsi que des zones dépose-minutes .	Réflexion en cours pour Bierghes et pour l'école Saint-Géry et l'école de la Rue de Saintes après travaux.	MOB		
1.1.5	Promouvoir les moyens de communication à disposition des citoyens pour signaler un incident, une problématique de voirie (centrale accueil téléphonique de la commune et « Betterstreet.org ») et donner au service technique les moyens de répondre aux urgences/difficultés de voirie.	Maintenir un accueil téléphonique centralisé de qualité - Maintenir un outil de type Betterstreet.	AG, TRAV		
1.1.6	Maintenir l' extinction de l'éclairage public entre minuit et cinq heures du matin (en semaine) , tout en réévaluant le dispositif aux endroits stratégiques si nécessaire .	Le créneau est maintenu. Celui-ci peut être modifié facilement grâce aux nouvelles cartes Eprom installées. Les zones à risque sont pourvues de plots en verre réfléchissant améliorant la visibilité routière lors de la coupure de l'éclairage. Ces plots sont vérifiés et remplacés, au besoin (usure), une fois par an.	TRAV		
1.1.7	Lutter contre les dépôts sauvages et autres infractions environnementales au moyen de caméras, de fonctionnaires constatateurs inter-communaux et sanctionner lourdement les contrevenants .	Développement d'un processus efficace pour la collaboration entre les services Travaux/Police/Sanctions administratives pour lutter contre les dépôts sauvages.	POLICE	TRAV	
1.1.8	Mieux localiser les poubelles dans les lieux publics .	Une cartographie des poubelles publiques a été réalisé ainsi qu'un sondage sur le taux de remplissage pour chacune d'entre elles. L'objectif de cette analyse est de démontrer l'intérêt et de justifier le nombre et l'emplacement choisi.Un itinéraire optimisé a été établi pour limiter les kilomètres parcourus lors des tournées de ramassage. Mise en place à l'essai de points de tri dans l'espace public.	TRAV		
1.1.9	Évaluer l'utilisation des points d'apports volontaires , les bulles à vêtements et les bulles à verres.	Les points d'apports volontaires (PAV) sont évalués tous les 3 mois et de manière générale, l'utilisation des PAV est en hausse. Utilisation constante des bulles à vêtements et des bulles à verres	AT		
1.1.10	Organiser, d'initiative communale, des ramassages citoyens de déchets dans l'espace public et accroître la visibilité de BeWapp (possibilité pour les citoyens, asbl et écoles de réserver du matériel pour le ramassage de déchets tout au long de l'année).	Poursuite des actions BeWapp et des actions des volontaires propreté •Impliquer les écoles et associations •Associer des thèmes : "Été propre" ou "Ramassage vert" ... •Choisir des zones problématiques ou sensibles à nettoyer (ex: bois, sentiers, quartiers, zones scolaires) •Créer un kit citoyen de ramassage à mettre à disposition en permanence à l'accueil de la commune •Poster des campagnes d'infos ciblées sur Facebook et dans le Rebecq à la Une	AT		
1.1.11	Maintenir la distribution de poules et le dispositif des primes pour fûts composteurs .	Distribution de poules : évènement organisé annuellement Insister davantage sur l'existence de cette prime via les médias de communication (article R1, site internet, post FB).	AT		
1.1.12	Continuer à encourager l'utilisation des sacs verts pour les déchets organiques.	Poursuivre la possibilité de sacs verts gratuits dans le cadre du coût vérité Améliorer la communication relative à la sensibilisation et l'éducation au tri des déchets.	AT		
1.1.13	Poursuivre la verdurisation des cimetières (Bierghes) .	Un crédit a été inscrit en 2025 pour réaliser les travaux de verdureisation du cimetière de Bierghes.	TRAV		
1.1.14	Réaliser l' agrandissement du cimetière de Wisbecq et concevoir un cimetière paysager et arboré.	Un bureau d'études a été désigné en 2024.L'étude poursuit son cours.Une première réunion s'est déroulée à l'automne 2024 pour définir les besoins. Le représentant cimetière du SPW et le ministère agricole ont été informés du projet et sont intégrés dans les réunions d'étude de projet.	TRAV		

1.1.15	Veiller à l' entretien des allées publiques de l'ensemble des cimetières.	L'ensemble des cimetières sont entretenus par sous-traitance. Les cimetières verdurisés sont tondus toutes les deux semaines et les cimetières non verdursiés sont désherbés toutes les 3 semaines, et ce du mois de Mars à Novembre inclus garantissant un résultat. L'entretien en période hivernale est assuré par la régie technique.	TRAV		
1.1.16	Assurer l' entretien des avaloirs .	Le curage préventif de tous les avaloirs (2700X) communaux est réalisé, par sous-traitance, deux fois par an (avril et novembre, après la chute des feuilles). Le service technique réalise des curages curatifs, ponctuels et spécifiques pendant le restant de l'année.	TRAV		
1.2.	Les travaux de voiries, la mobilité et la sécurité routière	Détails des actions menées	Pilote(s)	Partenaire(s)	Moyens humains et financiers
1.2.1	Poursuivre l' identification des lieux sensibles en y renforçant la signalisation , l'éclairage, les réflecteurs, les panneaux intelligents. Veiller à leur entretien régulier et évaluer périodiquement l'efficacité des dispositifs mis en place.	Les zones à risque sont pourvues de plots en verre réfléchissant améliorant la visibilité routière lors de la coupure de l'éclairage. Entretien et remplacement régulier de la signalisation routière (signalétique, plots, marquage routier).	TRAV, MOB		
1.2.2	Lorsqu'une problématique de quartier est signifiée par plusieurs habitants, organiser une rencontre des habitants impactés afin de trouver des solutions collectives.	Organisation de réunions de riverains chaque fois que nécessaire	AG	MOB	
1.2.3	Organiser, lors des événements festifs, des actions de sensibilisation aux risques liés à l'alcool et à la drogue .	Lors de certains événements festifs, mettre en place un stand de sensibilisation aux assuétudes.	PCS	POLICE	
1.2.4	Encourager les contrôles de vitesse dans les lieux accidentogènes .	Au cas par cas et sur base d'analyses de trafic. Les actions du PST relatives à la police ont été transmises à la Zone de Police Ouest Brabant Wallon.	POLICE		
1.2.5	Protéger les usagers faibles en multipliant les passages piétons et/ou les dispositifs adaptés dans les quartiers résidentiels et les zones commerciales.	Discussions à ce sujet lors des réunions riverains et réflexion intégrée lors des travaux de rénovation (ex: place de Wisbecq, Route Industrielle, ...).	MOB	TRAV	
1.2.6	Améliorer l'accessibilité et la qualité des trottoirs en améliorant leur largeur lorsque cela est possible.	Un budget annuel est inscrit, chaque année, au budget de l'extraordinaire pour réaliser la réfection de trottoirs afin d'améliorer la qualité de ceux-ci.	TRAV	MOB	
1.2.7	Inciter les élèves des écoles à la pratique du vélo . Le « brevet cycliste » constitue un atout.	Maintenir et développer l'apprentissage du vélo dans les écoles communales et organisation annuelle de la balade vélo.	AG		
1.2.8	Réhabiliter, entretenir, mieux signaler les cheminements cyclables existants. Développer le réseau de pistes cyclables et installer des supports pour vélos dans certains endroits stratégiques des villages, après avoir identifié les besoins par le biais de consultations citoyennes.	Dossier de liaison cyclo-pédestre entre les centres de Rebecq et Quenast en collaboration avec la Province (en cours) - Dossier Ravel aux mains de la Région - Pré-Ravel modifié afin d'éviter la cohabitation avec le Train du Bonheur - Etudier la possibilité de laisser la place aux cyclistes lors du placement de chicanes - Contacts réguliers avec la Province pour prioriser et étudier certaines pistes.	MOB	TRAV, AT (CLDR)	
1.2.9	Faire connaître, entretenir les sentiers pédestres existants et en réhabiliter d'autres , après avoir identifié les besoins par le biais de consultations citoyennes.	L'entretien des sentiers est réalisé par la régie technique 1X/ mois de Mars à Novembre. Ceux-ci sont réparés pendant la période hivernale. Impliquer la CLDR dans la réflexion.	TRAV	MOB, AT (CLDR)	
1.2.10	Promouvoir la signalétique et diffuser une carte des cheminements cyclables et sentiers .	Remettre à jour la carte des cheminements cyclables et des promenades.	AT (CLDR)	AG, MOB	
1.2.11	Aménager et équiper les carrefours et ronds-points de manière à faciliter et sécuriser leur traversée par les cyclistes et piétons.	Au cas par cas; par ailleurs les modes doux sont automatiquement intégrés dans l'étude des futurs projets.	TRAV, MOB		
1.2.12	Maintenir et encourager le développement de moyens de transport flexibles et à la demande , le covoiturage et la multimodalité.	Poursuite de Citi'Moov - campagne de communication pour l'usage des sites de covoiturage.	MOB	PCS	
1.2.13	Intensifier le dialogue avec les opérateurs de transport public .	Poursuite des contacts avec les TEC et la SNCB et relayer les demandes des citoyens. Promotion du Proxibus.	MOB		
1.2.14	Entretien des voiries communales et continuer à aménager des dispositifs pour réduire la vitesse et améliorer la sécurité des usagers.	Un budget annuel est inscrit, chaque année, au budget de l'extraordinaire pour réaliser la réfection des voiries afin d'améliorer la qualité de celles-ci. Le choix des portions est défini par le collège communal. Les dispositifs permettant de réduire la vitesse sont automatiquement intégrés dans l'étude des futurs projets.	TRAV	MOB	

1.2.15	Prévoir davantage de places de stationnement pour personnes à mobilité réduite , entre autres à proximité des professions médicales et paramédicales.	Continuer ce qui est mis en place actuellement pour les demandes individuelles.	MOB		
1.2.16	Selon les possibilités, optimiser les espaces publics dont le stationnement pourrait être amélioré .	Projet de création d'une nouvelle zone de stationnement verdurisé dans le centre de Rebecq - réflexion lors de projets d'aménagements (maison de l'entité, Place de Wisbecq).	MOB	TRAV	
1.2.17	Veiller au respect des limitations de tonnages dans la commune (camion, poids lourds) en collaboration avec la zone de police.	Adaptation du règlement complémentaire de circulation routière. Les actions du PST relatives à la police ont été transmises à la Zone de Police Ouest Brabant Wallon.	MOB, POLICE		
1.3	Le logement et le développement territorial	Détails des actions menées	Pilote(s)	Partenaire(s)	Moyens humains et financiers
1.3.1	Poursuivre l' isolation des bâtiments communaux et CPAS , en ce compris les logements.	L'isolation des batiments en cours de restauration, et, ou qui le seront, et qui ne sont pas isolés, sont systématiquement isolés. Tous les batiments publics sont maintenant pourvus d'un double vitrage assez récent. Un budget annuel est inscrit, chaque année, au budget de l'extraordinaire pour maintenir cette efficacité énergétique.	TRAV		
1.3.2	Soutenir un développement maîtrisé de projets de logements publics et privés , locatifs et acquisitifs, en collaboration avec les opérateurs privés ou publics.	Etude en cours sur la ZACC du Chenois - organisation de réunions de projet avec les demandeurs privés - prise en compte lors de la révision du SDC	AT	HSRP, AISBW, Relais social du BW, SWL, ...	
1.3.3	Améliorer le rôle de conseil du service aménagement du territoire en urbanisme afin d'aider les citoyens et les porteurs de projets dans leurs démarches pour faire aboutir leur dossier urbanistique.	Une aide à la complétude des dossiers de permis d'urbanisme est déjà proposée aux citoyens qui le souhaitent. Le service propose également des rendez-vous et des réunions de projets.	AT		
1.3.4	Entretenir et utiliser le patrimoine communal : nouvelle bibliothèque dans la Chapelle des Augustines , rénovation et restauration des Moulins d'Arenberg , transformation de la Grange en « Espace polyvalent » (marché couvert, maison associative rurale de l'entité), extension et reconstruction de l' École de Quenast , etc.	Des subsides européens, régionaux et de la FWB ont été sollicités pour permettre des investissements conséquents en vue d'entretenir et de réhabiliter les bâtiments classés et non classés.	TRAV	AG, BIBL, CcR	
1.3.5	Valoriser l'ancienne maison communale.	Une nouvelle procédure de mise en vente va être lancée en 2025.	AT		
1.3.6	Veiller à la sauvegarde du bâtiment abritant l' ancienne église de Bierghes .	Un bureau d'études a été désigné en 2023 en vue de sécuriser et de réaliser des travaux prioritaires pour conserver le bien. Atepa a réalisé une étude permettant d'aiguiller la communal vers une future réhabilitation /réaffectation.Les services du patrimoine et le responsable "cimetière" du SPW font partie de cette réflexion.	TRAV		
1.3.7	Continuer à moderniser les plaines de jeux de la commune , les rendre accessibles pour tous et pour tous les âges.	Un budget annuel est inscrit, chaque année, au budget de l'extraordinaire pour réaliser le remplacement des modules de jeux afin d'améliorer la qualité de ceux-ci.	TRAV		
1.3.8	Améliorer l'accessibilité et la convivialité des espaces communaux par des aménagements floraux, installation de bancs et espaces de détente.	L'organisation de la régie technique a permis d'améliorer considérablement la beauté des espaces verts en y intégrant des espèces favorisant la biodiversité, permettant de mettre en avant la belle commune de Rebecq, élue "Plus beau village de Wallonie 2024".	TRAV		
1.3.9	Effectuer un appel aux artistes locaux pour embellir nos espaces publics et villages.	Collaboration avec le CcR qui élabore un répertoire des artistes locaux.	AG	CcR	
1.3.10	Poursuivre l' embellissement de nos villages à travers des initiatives comme l'aménagement concerté, le fleurissement des espaces publics et le concours « Rebecq en fleurs ».	Poursuivre et moderniser le concours Rebecq en fleurs, rebaptisé "Rebecq ma belle" - Développer la décoration ponctuelle des ronds-points. Mettre en œuvre des aménagements concertés via des budgets participatifs.	TRAV, AG	PCS	
1.3.11	Favoriser le dialogue et créer les conditions propices à une bonne communication entre les citoyens et les exploitants des carrières .	Poursuite du fonctionnement des comités de suivi des carrières (Quenast et Bierghes). Ces comités sont composés notamment de riverains et des représentants des carrières. Renouvellement de ces deux comités suite aux élections d'octobre 2024.	AT		
1.4	Les cours d'eau et les inondations	Détails des actions menées	Pilote(s)	Partenaire(s)	Moyens humains et financiers

1.4.1	Collaborer avec le contrat de rivière pour développer les projets autour de la Senne, entretenir les cours d’eau communaux, favoriser le retour d’espèces indigènes et participer à la gestion de la Senne et de ses affluents avec les multiples acteurs concernés.	Le programme d'actions 2026-2028 du CRS est en cours d'élaboration. Les points noirs sont corrigés suivant le plan d'actions élaboré par le contrat rivière Senne.L'entretien par le curage des cours d'eaux communaux sont réalisés chaque année en période de sécherresse. Des investissemnts spécifiques ont été menés pour renforcer les berges de certains cours d'eau communaux (ry d'lesbecq..).	AT	TRAV	
1.4.2	Tourisme et biodiversité : faire de la Senne une opportunité en développant le tourisme autour des Moulins d’Arenberg et en réalisant le projet de petite centrale hydroélectrique .	Développement des balades via QR-CODE, afin de valoriser ce patrimoine. Après la mise en place de la turbine, valorisation de ce nouvel outil. Le projet de restauration du barrage entre le petit moulin et le grand-moulin, ainsi que la mise en place d'une nouvelle roue au moulin d'Arenberg avec la restauration de celui-ci est en cours d'études. L'avant projet a été validé et le permis d'urbanisme est en cours. Promotion de la balade "Balad'eau" du Contrat de Rivière Senne.	AG	TRAV	
1.4.3	Développer de nouveaux dispositifs de lutte contre les inondations :	Un aménagement spécifique a été réalisé en 2022/23 au chemin Froidmont/ rue des Cendres. Une étude hydrologique est budgétisée pour trouver une solution au niveau du ry d'lesbecq. L'acquisition de matériel permettant de lutter contre les inondations, par subside (PGRI), se fera en 2025. Contacts réguliers avec la Province pour la création d'une ZIT au Stincup Lobbecq.	TRAV, AT		
1.4.4	Développer la mise en place de toutes les mesures préventives et les aménagements physiques susceptibles de diminuer les risques . Continuer à faire connaître les systèmes d’alerte (BE-alert) et sensibiliser la population aux procédures à suivre.	Rédaction d'articles réguliers à ce sujet dans le Rebecq à la une et communication via les réseaux sociaux. Poursuite de la sensibilisation des agriculteurs.	TRAV, AT, AG		
1.4.5	Veiller à limiter les espaces bétonnés au strict nécessaire et prévoir des solutions techniques qui permettent une bonne infiltration des eaux dans le sol.	Dans le cadre des permis d'urbanisme, le service veille à conditionner les permis par l'utilisation de matériaux drainants pour l'aménagement de parkings (d'autant que le CoDT prévoit que si c'est le cas, c'est dispensé de permis d'urbanisme). Lorsqu'il s'agit d'aménagement de terrasses, le service préconise l'utilisation de matériaux perméables. Des matériaux drainants et des espaces verts sont préconisés lors de l'élaboration de projet de réfection de voirie.	TRAV, AT		
1.4.6	Veiller à prévoir des dispositifs de stockage d’eau pluviale dans le cadre de projets de constructions de logements.	Les permis d'urbanisme sont conditionnés à l'installation d'une citerne d'eau de pluie (avec rejet du trop plein dans le respect du Code de l'Eau) lorsque le projet ne le prévoit pas. Imposition de noues et d'espaces d'infiltration dans les projets d'ampleur.	AT		
1.4.7	Planter des haies, recréer des fossés et sensibiliser les agriculteurs aux bonnes pratiques en matière de lutte contre les coulées de boue, l'érosion des sols et les risques d’inondations.	Rappel de ces bonnes pratiques et de la législation par courrier et par téléphone à tous les agriculteurs. Rappel de la nouvelle réglementation "couvert vert permanent".	AT	TRAV	